

Chers clients sociétaires,

Nous faisons collectivement face à une épreuve exceptionnelle et nous espérons que vous et vos proches n'êtes pas trop durement affectés. Nous adressons à ceux d'entre vous qui le sont notre profonde sympathie.

Votre Caisse d'Epargne est présente, solide et pleinement engagée dans la solidarité collective, si essentielle, qui se manifeste sur tous nos territoires. Cet engagement fait partie depuis toujours des valeurs que nous partageons avec vous et de la mission qui est la nôtre.

Le choc économique lié à cette crise a conduit les autorités monétaires et financières françaises et européennes à demander aux banques de surseoir au paiement des intérêts aux parts sociales jusqu'à fin septembre. Votre Caisse d'Epargne proposera donc, lors de l'assemblée générale de votre société locale d'épargne, que l'intérêt sur vos parts sociales soit versé le 30 septembre, sauf décision contraire, d'ici là, des autorités françaises et européennes.

Face aux aléas qui pèsent sur les modalités de sortie du confinement, les Caisses d'Epargne ont également pris la décision de renoncer à tout rassemblement collectif jusqu'à la fin de l'été. En conséquence, l'assemblée générale de votre société locale d'épargne, moment d'échange convivial auquel nous sommes heureux de vous accueillir chaque année en juin et que nous aimons partager avec vous, se tiendra cette année à huis clos, c'est-à-dire **sans la présence physique** des sociétaires.

Nous sommes convaincus que vous comprenez cette mesure.

Comme chaque année, vous disposerez, dès le 2 juin, des informations relatives à votre Assemblée Générale sur le site de réponse en ligne : xxxxxxxxxxxxxxxx

Pour les SLE qui fusionnent :

Par ailleurs, dans le souci d'assurer une représentation significative des différents bassins de population et d'emploi, j'ai le plaisir de vous informer que notre société locale d'épargne va se rapprocher de celle de Mulhouse.

Cette décision, qui fait l'objet de résolutions soumises à la prochaine assemblée générale, n'a aucun impact sur les parts sociales que vous détenez, ni sur leur taux de rémunération. Elle vise simplement à renforcer les liens qui nous unissent à la Caisse d'Epargne.

Le mandat des administrateurs qui vous représentent au sein de votre société locale d'épargne arrivant à échéance en janvier 2021, nous aurons alors le plaisir de nous retrouver en assemblée générale afin que vous puissiez élire vos représentants pour un nouveau mandat de 6 ans.

Prenez soin de vous et de vos proches.

La Présidente de votre société locale d'épargne.